

Grain d'SEL

VOLUME 47, NUMÉRO I

2019-08-23

DANS CE NUMÉRO:

Toute bonne chose a une fin...

Toute bonne chose a une fin... La fin du mois d'août signale le retour en classe des enseignantes et des enseignants ainsi que des élèves. Nous espérons que les dernières semaines ont été à la hauteur de vos attentes et que vous avez pu profiter de ces moments de pause.

Planificateur 2019 -2020

L'année qui s'amorce nous permettra de tester la volonté du gouvernement de faire de l'éducation une réelle priorité. À travers le processus de négociation, le ministre Roberge n'aura d'autres choix que d'aller au-delà des grands discours et de livrer la marchandise.

Nomination école 2 et centre

> Elle sera également occupée par la transformation des commissions scolaires en points de services. Quels seront les impacts sur notre quotidien, sur les lieux de décisions (plus ou moins de pouvoir aux parents dans les conseils d'établissements)? Ce sera nécessairement un dossier à suivre.

Obtention de renseignements sur les élèves **HDAA**

Nous sommes donc prêts, au bureau du syndicat, à relever ces défis (et bien d'autres) et à travailler ensemble afin de mener à bien nos revendications d'amélioration de nos conditions de travail.

Dépassement maxima 2018-19

Bonne rentrée scolaire 2019!

Site Web SEL

Loncis Board François Breault

CG-SEL 28 août

Récupération en FP

Planificateur 2019-2020

KARINE RONDEAU

Responsable de l'information

Le syndicat a distribué les planificateurs en juin dernier selon les demandes reçues.

Alexandra Mailloux, secrétaire

Par contre, si vous n'en avez pas reçu l'an dernier et que vous désirez en obtenir un exemplaire, communiquez avec Alexandra Mailloux à amailloux@selcsq.net ou au 450-753-4226 poste 226 en mentionnant votre nom, votre école ou votre centre.

Nomination au niveau de l'école et du centre

Vos représentantes et représentants doivent être nommés en début d'année dont certains (OP et CÉ) au plus tard le 30 septembre. Ici-bas, un tableau des différents comités et leur composition. Il est primordial d'y faire nommer des représentants pour que ceux-ci puissent s'exprimer au nom des enseignantes et enseignants de votre école ou centre.

Conseil d'établissement

N'oubliez pas que vous avez maintenant le droit d'élire des substituts pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance du conseil. Ce changement ne vise cependant pas à permettre à deux personnes d'occuper un siège au CÉ en alternance.

Fonction/Instance	Composition	Rôle
Personne déléguée	1 enseignante ou enseignant par tranche de 10.	 Porte-parole du Syndicat auprès de la direction; R e p r é s e n t a n t e o u représentant d'école au CG du SEL.
Organisme de participation (OP)	1 enseignante ou enseignant par tranche de 5 pour un minimum de 2 et un maximum de 8.	-
Conseil d'établissement (CÉ)	Au moins 4 membres du personnel dont au moins 2 enseignantes ou enseignants (LIP).	Lieu décisionnel de l'école.
Comité EHDAA (élèves à risque et élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage). Secteur jeunes	Maximum 3 enseignantes ou enseignants nommés par l'OP.	Recommandation sur tout aspect de l'organisation des services auprès des élèves à risque ou HDAA.
	composition est déterminée	Lieu où est traité tout ce qui concerne la SIAA.
Perfectionnement	Si l'école est concernée, votre composition est déterminée par cette dernière.	Lieu où est traité tout ce qui concerne le perfectionnement décentralisé.

Obtention de renseignements sur les élèves HDAA

À chaque début d'année, mais aussi en cours d'année, il n'est pas rare de se poser des questions sur les élèves qui forment nos groupes en raison de diverses observations et constatations. Si vous aviez toutes les informations sur les élèves qui ont un code de difficulté, un handicap, des difficultés d'apprentissage ainsi que sur les élèves qui ont des plans d'intervention actifs, votre planification serait grandement simplifiée et vous seriez en mesure d'adapter vos méthodes d'enseignements ainsi que plusieurs autres facettes de votre pratique. Comme tous les intervenants scolaires visent la réussite scolaire, il est logique d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes à notre travail afin d'assurer le meilleur service possible. D'ailleurs, dans le cadre des Dispositions relatives aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), la convention collective nationale, à 8-9.00, met l'emphase sur l'importance de la prévention et de l'intervention rapide. Or, il serait primordial d'obtenir les renseignements suite à leur demande auprès de la direction. Nous vous invitons donc à les demander, si ce n'est pas déjà fait. Notez que la direction peut acquiescer à votre demande en vous donnant accès aux dossiers scolaires et d'aide, mais il pourrait être bien aussi que les intervenants qui œuvrent auprès de vos élèves puissent également partager l'ensemble des informations qu'ils ont en leur possession. Afin de faciliter cette demande, voici un court texte qui pourrait être employé afin d'effectuer la demande d'informations:

Date :
cole :
Objet : Demande d'accès aux renseignements des élèves HDAA
l'attention de la direction d'école,
onsidérant que la prévention et l'intervention rapide sont l'affaire de toutes les intervenantes et de tous les tervenants du milieu scolaire et que l'enseignante ou l'enseignant est la première ou le premier intervenant uprès des élèves, il est donc pertinent que j'obtienne, selon la clause 8-9.01 B) de l'entente nationale, les enseignements au sujet des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou apprentissage qui composent mes groupes.
e vous remercie de l'attention que vous portez à ma demande,
gnature c : Syndicat de l'enseignement du Lanaudière (SEL-CSQ)
c. syrialcal act changinement au tariabalete (att-caa)

Dépassement des maxima pour l'année 2018-2019

Malheureusement, malgré les maxima établis, il arrive que votre classe soit en dépassement. Si ce fut votre cas l'année dernière, le paiement des dépassements a eu lieu en juillet dernier. Vérifiez convenablement ces dépassements pour vous assurer que vous avez reçu les sommes auxquelles vous avez droit. Advenant un problème, nous avons 40 jours de calendrier scolaire du secteur des jeunes pour réagir, alors communiquez rapidement avec :

<u>Au secondaire</u>: Mathieu Lessard <u>mlessard@selcsq.net</u> ou au poste 231 <u>Au primaire</u>: François Coulombe <u>fcoulombe@selcsq.net</u> ou au poste 227

En FP: Karine Rondeau krondeau@selcsq.net ou au poste 228

Site Web du SEL

N'hésitez pas à consulter le site Web du SEL (<u>www.selcsq.net</u>) vous y trouverez une multitude de formulaires (maternité/paternité, retraite, demande de congé) et de documents de référence (assurance, semaine régulière de travail, guide CNESST, guide des droits parentaux, fiches de la FSE pour la FP, dépliants de la soirée des jeunes et plusieurs autres)

Conseil général des personnes déléguées

La première rencontre aura lieu le mercredi 28 août à compter de 17 h à la salle André-Hénault (salle Bosco) située au 249 chemin du Golf Est, à St-Charles-Borromée. C'est lors de cette rencontre que le conseil élira les membres des comités suivant : EHDAA, EVB, condition des femmes, jeunes, perfectionnement, stage et aviseur de stage.

Récupération en FP

Comme vous le savez, les heures allouées à la récupération avant évaluation en FP ont passablement diminué l'année dernière. Lors des nombreuses discussions, les représentants de la commission scolaire nous ont indiqué qu'il était possible d'ajouter des heures au besoin. En d'autres mots, si vous avez des élèves qui risquent d'être en échec, allez voir votre direction pour lui expliquez la situation et ce qui a été fait pour éviter le possible échec et demandé que l'élève ou les élèves puissent avoir de la récupération. Le principal problème de cette façon de faire est de trouver un moment dans l'horaire pour la récupération. Si vous avez des situations qui ne fonctionnent pas, tenez-nous au courant.